

DEPARTEMENT DU JURA / Arrondissement de Lons le Saunier / Canton de Poligny

la mairie est ouverte au public le mercredi de 13 h 30 à 17 h 30 le jeudi de 15 h 00 à 18 h 30 le vendredi de 09 h 00 à 12 h 00

35 rue de la Mairie / 39210 LAVIGNY / lavigny@wanadoo.fr / 03 84 25 37 20

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/05/2023

<u>Présents</u>: BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MOUREZ Thierry, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

<u>Secrétaire de séance</u> : CHAUVIN Eric. 10 présents, 10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Délibération voirie d'intérêt communautaire

En 2020, une étude de diagnostic a été confiée à la société LogiRoad afin de recenser l'ensemble du patrimoine Voirie du territoire de l'intercommunalité Bresse Haute Seille.

Les chaussées des 54 communes sont maintenant répertoriées dans un référentiel, basé sur cette étude diagnostic, et les voiries communales sont cartographiées et codifiées, certaines ayant été déclassées de leur intérêt communautaire.

Les voiries déclassées deviennent des voiries communales et leur entretien incombe à la commune, la charge financière n'est plus partagée à l'échelle communautaire. A Lavigny, c'est le cas :

- des 593 mètres du chemin "Sous la Côte des Buis" (qui relie le haut de la rue du Clos à la route de Rosnay sous la chapelle),
- des 174 mètres du chemin "du Pré Dessous" (qui relie la sortie Sud du village à la route Pannessières Clair Jura, et identifié par erreur "chemin des Grandes Vignes" dans le dernier compte-rendu de conseil municipal),
- des 551 mètres du chemin "Chez les Gindres" à Rosnay (qui relie le panneau d'affichage municipal et "chez Jeannette").

Après retour de chacune des 54 communes (par délibération), un récapitulatif de l'ensemble des voies d'intérêt communautaire sera constitué et annexé au règlement de voirie, lequel sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire au cours du second semestre 2023.

Se félicitant d'avoir pu conserver son classement en voirie d'intérêt communautaire à la continuité chemin des Toupes - chemin des Sorbiers (emprunté plusieurs fois par jour par les bus scolaires et desservant la coopérative fromagère), le Conseil Municipal approuve par délibération à la majorité de 9 voix pour (1 abstention Jean-Michel Manzoni) le tableau de répartition des voiries du territoire communal.

2 - Réflexion plan de circulation et tonnage des voiries

Les nouvelles charges financières pour la commune, liées à l'entretien des voiries déclassées de leur intérêt communautaire, ainsi que des problèmes récurrents de stationnement dans les rues étroites d'un village vigneron (parfois accompagnés de conflits de voisinage à intensité de violence variable) poussent à engager une réflexion globale sur le plan de circulation automobile.

Les hypothèses d'action devront bien entendu faire l'objet d'études plus approfondies quant aux moyens réglementaires, matériels, financiers, et de concertation, à mettre en œuvre...

Par la composition du coteau viticole, la chaussée goudronnée de la Côte sous les Buis a une tendance naturelle au glissement et à l'affaissement. De plus, régulièrement empruntée par des véhicules de fort tonnage (camions, engins agricoles,...), sa dégradation en est encore accélérée. Il est donc envisagé de définir une limitation du tonnage maximal pour y circuler.

Les axes principaux du village dépendent des services du Département : les rues des Lauzes, du Château, et de la Combe, constituent en effet la route départementale RD 209. La vitesse, encore souvent excessive, pourrait être ralentie par l'implantation d'une écluse (variante de la chicane) en bordures béton à l'entrée Sud du village.

L'étroitesse de la rue des Fontaines du côté de la rue du Château empêche le croisement de deux véhicules, un sens unique de circulation pourrait être mis en place en fermant la boucle par la rue Emile Picard.

Le stationnement rue Neuve, quasiment impossible, conduit les usagers à se garer dans la partie basse de la rue Roussot. Réduire la largeur de cette dernière à une seule voie en sens unique, en matérialisant sur la largeur restante une série d'emplacements, pourrait conduire à une meilleure organisation et limiter les désagréments.

L'intensité et la vivacité du débat qui s'engage alors (le potentiel intérêt général de ces hypothèses venant heurter certains intérêts particuliers) conduit à ne prendre pour l'instant aucune décision et à investiguer plus avant les solutions matérielles envisageables.

Il est rappelé qu'il existe un vaste espace de stationnement juste en dessous de l'église et que quelques pas quotidiens font partie des moyens d'entretenir sa santé.

3 - Eclairage public : service e-lum

Sujet abordé au Conseil Municipal du mois dernier, le comparatif avec les conditions actuelles d'entretien de l'éclairage public laisse apparaître un coût annuel plus important (990 € estimés pour le service e-lum proposé par le SIDEC, 4 à 500 € en moyenne pour les interventions de dépannage du prestataire actuel, l'entreprise Favier, hors installations spéciales).

Cependant, les avantages proposés par le service e-lum constituent un attrait non négligeable : mise à jour de l'inventaire du parc luminaire, intervention plus rapide en cas de luminaire défaillant puisque moins conditionnée par des frais de déplacement, aide au financement à hauteur de 50 % des frais de rénovation de l'éclairage public avec un plafond de 30.000 € TTC de travaux chaque année, et contrat sur 6 ans qui permet de programmer la rénovation du parc d'éclairage public avec économie de consommation,...

Considérant l'intérêt à terme de la proposition du SIDEC, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service e-lum, à la majorité de 9 voix pour (1 abstention Juliette Genet, pas d'éclairage public à Rosnay).

5 - Questions diverses

TRAVAUX

Nettoyage façades église, nettement moins onéreuse que par les procédés habituels qui nécessitent l'installation d'un échafau-

dage, une proposition de nettoyage par drone restreint le tarif à un peu moins de 1.500 € TTC. Le produit de nettoyage proposé par le prestataire s'avère potentiellement nocif à moyen ou long terme pour les matériaux, notamment les pierres de taille qui forment le cadre des ouvertures, et est fortement déconseillé par différentes sources : architecte du patrimoine, service de conservation du musée d'archéologie. Dans l'attente d'une nouvelle proposition avec un produit plus respectueux, et des matériaux, et de l'environnement, le projet est suspendu.

Dérasement, des travaux de décapage des accotements ont été menés sur l'ensemble de la voirie communale. Cette opération consiste à enlever la terre et l'herbe afin d'améliorer l'assainissement de la chaussée en facilitant l'écoulement transversal des eaux et de faciliter les opérations ultérieures d'entretien (fauchage, déneigement,...).

Route de Rosnay, quelques épisodes de précipitations ont permis de vérifier l'efficacité de la conduite récemment mise en place en traversée de route à proximité de l'antenne relais, le débit y est conséquent.

Route de Rosnay bis, les travaux de réfection de plusieurs portions de glissement - effondrement, pris en charge par la ComCom (voirie d'intérêt communautaire), doivent débuter prochainement et seront réalisés par l'entreprise Eiffage.

Route de Rosnay ter, les fossés qui bordent le chemin des Grandes Vignes vont prochainement être curés et repris pour faciliter les écoulements, limitant ainsi la dégradation de la chaussée (chemin rural qui prend naissance dans l'épingle des "Tartres aux Mioux" et dessert vignes et prés jusqu'au remembrement du Vernois).

Rue du Quart d'Amont, les travaux d'enfouissement devraient démarrer début juin et sont prévus pour durer environ deux mois. Il sera demandé expressément aux entreprises de veiller à limiter les désagréments aux riverains, notamment en les prévenant suffisamment en avance de l'évolution du chantier (tranchées, etc...).

MAIRIE

Elections sénatoriales, les délégués de la commune pour le vote qui interviendra le 24 septembre doivent être désignés le 9 juin. Information gendarmerie, une fiche récapitulative de l'activité de la gendarmerie sur le territoire communal sera éditée annuellement. La fiche 2022, qui reprend aussi les chiffres 2021 pour comparaison, retrace les interventions, la sécurité routière (infractions et accidents), les actes de délinquance, et les heures de présence et de prévention.

VIE DE VILLAGE

Cérémonie 8 Mai, programmée à 9 h au Monument aux Morts, elle sera suivie du verre de l'amitié à la salle communale.

Hélicoptère, le prestataire chargé de la mission de surveillance et de contrôle de l'état des lignes électriques aériennes prévient l'ensemble des communes du Jura que ses hélicoptères peuvent survoler le village à très basse altitude, à une date non précisée mais pouvant être comprise entre le 2 mai et le 17 juin 2023.

STRUCTURES EXTERIEURES

Schéma DECI, courant mai la totalité des poteaux incendies seront contrôlés et renumérotés pour la constitution du document de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Fibre optique, les travaux de mise en place des poteaux et éléments techniques ont débuté. Ils s'effectuent de façon aléatoire, avec des interventions très ponctuelles, non programmées à l'avance, et sans durer dans le temps. Le terrain n'est pas toujours restitué en parfait état, il va être demandé à l'organisme responsable ("Prisme altitude") de veiller à une meilleure qualité du travail des intervenants sur site.

Assises de l'eau, le 15 mai prochain, le Préfet du Jura invite l'ensemble des acteurs du territoire à des "assises départementales de l'eau". Devenant, au fil des ans et des sécheresses récurrentes, sujet de plus en plus préoccupant, la gestion de la ressource en eau et de son utilisation fera vraisemblablement l'objet d'une attention par les services de l'Etat accentuée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 08 juin 2023 à 20 heures. L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 35. Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

> Lavigny, le 10/05/2023 Le Maire, Luc MICHAUD.